

## Informations Contrat Orge brassicole PURE LOCAL 2025 CultivAé -Belgomalt

### Contexte

La filière Pure Local est née en 2017 de la volonté de produire de l'orge brassicole belge, de haute qualité et issu de pratiques agroécologiques. Les brasseurs, de plus en plus sensibles aux enjeux environnementaux montrent un intérêt grandissant pour le malt PURE LOCAL – du malt LOCAL et Régénératif. C'est pourquoi, après avoir récolté plus de 4000t avec 80 agriculteurs et servi 20 brasseurs en 2024, notre objectif est d'atteindre **8000t d'orge produite** sur le sol belge avec **130 agriculteurs** pour servir plus de **25 brasseurs** en 2025. Nous cherchons donc **50 nouveaux agriculteurs** pour rejoindre la filière !

### Contrat

Le Producteur d'orge brassicole s'engage à livrer la quantité récoltée à l'Acheteur, CultivAé. Le suivi agronomique des parcelles est réalisé par CultivAé & Regenacterre. Le contrat est lié à un cahier des charges.

### Cahier des charges et Normes de Qualité

Le cahier des charges est décomposé en 6 critères :

- Pesticides (1) , Fertilisation (2), Perturbation du sol (3), Couverture du Sol (4), Biodiversité (5)
- Mesures Carbone (6): un audit carbone (payé par la filière) sera réalisé sur l'exploitation du producteur d'orge

Suivant le respect de ces critères, 3 niveaux rémunérateurs\* ont été développés (voir ci-dessous).

Marchandise : Orge de brasserie 2 rangs printemps belge, variété **Lauréate**

Les normes de qualité définies sont :

- SLM Récolte 2024, HUMIDITE 14.0 % Max ; Optimum 13,5%
- CALIBRAGE : au-dessus de 2.50 mm 90 % mini – en dessous de 2.2 mm 3 % maxi
- TAUX DE PROTEINES : Minimum 9.50 % - Maximum 11.50 %.
- TAUX DE GERMINATION 95 % Minimum
- PURETE VARIETALE 93 % Minimum
- TEST DE MICRO-MALTAGE SATISFAISANT
- TENEUR EN MYCOTOXINES (DON) <1250 µg/kg
- PRESENCE AUTRE CEREALES/IMPURETES : MAX 2%

### Paielement

Le paiement intègre les composantes suivantes :

- Paiement au prix de base des tonnages triés/calibrés (moyenne historique 92,5%)
- Paiement des écarts de triage (orgettes) individualisé au prix du marché « escourgeon » (en 2024, env. 190 eur)
- Paiement de la prime additionnelle régénérative (en moyenne niveau 2 atteint, 10 eur/T))

\*Niveaux rémunérations mentionnés dans le cahier des charges et historique des prix :

3 périodes de fixation du Prix de base	Récolte 2022	Récolte 2023	Récolte 2024
Période 1 (1-15 oct)	255 €	300 €	270 €
Période 2 (10-15 fév)	265 €	280 €	230 €
Période 3 (moyenne du 15/04,15/05,15/06,15/07)	275 €	240 €	240 €

Pour le niveau 2 = Prix de base + 10 euros

Pour le niveau 3 = Prix de base + 20 euros

**Termes de paiement** : 50% fin décembre 2024, 50% fin mars 2025

### Chiffres Clés à intégrer dans le Bilan Economique Complet

	Orge semé en automne	Orge semé au printemps
<b>A. Chiffre d'affaire indicatif 2023 (€)</b>	<b>2025€/ha</b>	<b>1755€/ha</b>
1. Rendement attendu/ha	7.5t	6.5t
2. Prix moyen filière 2022-2023-2024	260	260
3. Prime régénérative moyenne (niveau 2)	10	10
<b>B . Coûts de Production</b>	<b>360€/ha</b>	<b>330€/ha</b>
1. Semences	150€/ha	120€ /ha
2. Phyto	120€ /ha	120€ /ha
3. Fertilisation	150€ /ha	150€ /ha
<b>C. Autres coûts à intégrer</b>		
1. Transport	...	...
2. Pulvérisation/Préparation Terres/Récolte	...	...
<b>D. Bilan</b>	...	....
<b>E. Primes (Ecorégimes)</b>		
ER "Cultures favorables à l'environnement"		380€ /ha
ER Réduction intrants		80€ /ha
ER Couverture longue du sol		15-45€ /ha

### Autres conditions

L'agriculteur doit répondre aux normes de Vegaplan

L'agriculteur est responsable des vices cachés (métaux lourds, résidus de pesticides)

- L'agriculteur prend en charge :
  - La préparation du sol sur base des préconisations de Regenacterre
  - Les produits phytosanitaires et leurs pulvérisations, sur base des préconisations de Regenacterre
  - Les semences
  - Le semis
  - La récolte
  - Le transport vers CultivAé à Perwez ou chez un des partenaires stockeurs de la coopérative CultivAé (Charleroi, Perwez, Hannut, Burdinne, Tongres et d'autres stockages encore à confirmer)
- Spécifications de la parcelle
  - Minimum 5 ha
  - Pas de précédent maïs
- Fiche parcellaire à remettre à l'acheteur dans les 48h suivant la récolte

### Contacts:

Pour des questions agronomiques, merci de contacter notre agronome filière

Florent Matheise : +32 (0) 474 06 81 31 - [f.matheise@regenacterre.be](mailto:f.matheise@regenacterre.be)

Pour des questions liées au contrat et au fonctionnement, merci de contacter notre gestionnaire filière

Anaïs Grimonprez : +32 (0) 489 22 14 68 - [a.grimonprez@cultivae.be](mailto:a.grimonprez@cultivae.be)